



PAR COURRIEL

Montréal, le 16 juillet 2026

Monsieur Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5M8
mathieu.giroux@bape.gouv.qc.ca

Objet : **Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage
Simon-Sicard à Montréal – DQ15**

Monsieur,

Pour donner suite à votre courriel du 14 juillet 2026, vous trouverez la réponse du ministère de la Culture et des Communications (MCC) à la question DQ15 posée par le BAPE en pièce jointe.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse courriel suivante : denise.brosseau@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Denise Brosseau,

Conseillère en développement culturel et patrimoine

c. c. Jonathan Guénette, directeur, Direction de Montréal
Éliane Bossé, archéologue, Direction des opérations en patrimoine
p. j. Réponse du MCC à la question DQ15

Question adressée au MCC :

1. Sur la base de l'étude de potentiel archéologique subaquatique réalisée par l'IRHMAS (PR5.14) :

a) Est-ce que les engagements pris par Hydro-Québec à cet égard (PR5.11, p. 64) sont suffisants pour répondre à vos exigences légales?

b) Des mesures supplémentaires devraient-elles être mises en application par Hydro-Québec? Le cas échéant, quelles sont-elles?

Réponse du MCC :

1.a) Le MCC a répondu dans le cadre de son dernier avis d'expert sur la recevabilité de l'étude d'impact (voir avis de février 2026 - PR5.18 Réponses aux questions et commentaires – 2^e série Mise à jour des réponses aux QC2-26 et QC2-28 page 10-13). Le MCC était en attente des relevés subaquatiques. L'avis du MCC sera rendu dans le cadre de l'analyse de l'acceptabilité du projet qui doit être transmis d'ici le 27 juillet 2026.

1.b) Le MCC n'est pas en mesure d'aller plus loin dans ses réponses au BAPE à cette étape. Nous sommes rendus à l'étape d'acceptabilité dans le cadre de la procédure d'EIE et le MCC doit transmettre son avis d'ici le 27 juillet 2026. Le MCC a reçu le rapport des relevés subaquatiques. Les archéologues y ont détecté 69 cibles d'intérêt, dont certaines avec fort potentiel archéologique et situées dans l'aire des travaux. Le MCC n'a pas encore pris connaissance de l'ensemble des documents transmis par Hydro-Québec; il n'est donc pas en mesure d'affirmer si des mesures complémentaires sont prévues par Hydro-Québec en lien avec ces cibles.